

RÈGLEMENT 353-1-2025

MODIFICATION VISANT À CITER À
TITRE DE BIENS PATRIMONIAUX LE
SITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-DIDACE
FAÇADE

Annexe A-8

Illustrations des biens
patrimoniaux désignés :

► La sacristie et ses
armoires en bois
intégrées, son revêtement
en latte de bois, ses portes
en bois et le décor du
plafond agrémenté de
motifs végétaux sculptés

1

2

3

4

5

► Détails architecturaux de
l'entrée

6

► Le confessionnal

7

Date : 2025-08-11

